



Règlements du concours

Allumer l'espoir

Concours photo 2017

Le mouvement des [Établissements verts Brundtland](#) de la [Centrale des syndicats du Québec](#) (EVB-CSQ) s'est donné pour mission d'éduquer et d'agir pour un avenir viable. Cette année, le défi lancé aux participantes et participants est de transmettre, au moyen de la photographie, l'espoir d'un monde plus écologique, pacifique, solidaire et démocratique.

THÈME ET SUJETS DU CONCOURS 2017

Sous le thème « Allumer l'espoir », les deux sujets suivants sont proposés à tous ceux et celles qui veulent participer.

Société

Environnement

QUI PEUT PARTICIPER?

Le concours est ouvert au personnel ainsi qu'aux étudiantes et étudiants des cégeps, des centres de formation professionnelle, des centres d'éducation des adultes et des facultés universitaires où la CSQ est représentée.

COMMENT PARTICIPER?

Pour participer, c'est très simple :

1. Il faut vous rendre sur le site du concours à l'adresse <http://ifocus22.com/blog/concours-photo-evb-csq-2017/>.
2. Remplir le formulaire d'inscription.
3. À la suite du processus d'inscription, et après connexion sur le site, vous pouvez téléverser jusqu'à un maximum de quatre photos, au plus tard le 7 avril 2017.
4. Et voilà, le monde entier peut maintenant voir vos superbes réalisations!

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les photographies doivent être téléversées sur le site ifocus22.com, selon la procédure indiquée.

- La date limite pour soumettre les photos est le 7 avril 2017, à 23 h 59.
- Deux photos par thème peuvent être soumises, soit quatre photos au maximum.
- Toutes les photos doivent être en format JPEG.

- Les photos ne doivent pas avoir été soumises à une version antérieure du concours photo EVB-CSQ.
- La taille des photos ne doit pas dépasser 8 Mo.
- L'un des côtés de la photo (hauteur ou largeur) doit être d'un minimum de 1920 pixels.
- Toute personne participante garantit que les photographies soumises sont originales, qu'elle en est l'auteure véritable et que les photos sont libres de droits.
- Toute personne participante doit avoir une permission de diffusion des personnes photographiées dans le cas de portraits ou de photos mettant en scène des personnes.
- Les photos soumises resteront la propriété des photographes. Au besoin, ces photos pourront toutefois être utilisées par les syndicats CSQ des établissements participants, par les établissements participants et par le secrétariat EVB-CSQ dans le cadre de leurs communications, et ce, sur quelque support que ce soit. Les photographies pourront être utilisées par la communauté de photographes engagés iFocus22 sur son site Web et sur les médias sociaux. Lors de l'utilisation des photos, les noms des photographes seront clairement indiqués.
- Les règlements du concours peuvent changer sans préavis.
- En soumettant une photo, la personne participante accepte les modalités du concours.
- Les personnes participantes doivent conserver l'original des photos soumises au concours.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les personnes gagnantes auront démontré l'habileté à composer une image en fonction des critères suivants :

- Respect du thème choisi : « Allumer l'espoir »
- Refléter l'un des deux sujets proposés :
 - Environnement
 - Société
- Impact visuel de l'image ou portée de l'image photographique sur la sensibilité ou l'intellect de l'observatrice ou l'observateur
- Originalité
- Qualité technique

CATÉGORIES DE PERSONNES PARTICIPANTES

Il y a **deux** catégories de participantes et participants, soit les **membres du personnel** et les **étudiantes et étudiants**. De plus, un prix Vote du public reconnaissant les meilleures photographies des deux catégories sera également décerné.

Vous pouvez participer au concours photo, que votre établissement organise ou non une sélection et une activité de reconnaissance sur le plan local. Vérifiez le statut de votre établissement sur la **liste suivante**.

SÉLECTION DES PHOTOS GAGNANTES

	<i>Pour les établissements avec leur propre comité de sélection et organisant leur activité de reconnaissance locale</i>	<i>Pour les établissements sans leur propre comité de sélection ni activité de reconnaissance locale</i>
Inscription et téléversement d'un maximum de quatre photos	1. Au plus tard le 7 avril 2017 2. http://ifocus22.com/blog/concours-photo-evb-csq-2017/	
Établissements admissibles	Établissements où la CSQ est présente	
Demi-finale	<p>Un jury formé par chaque établissement participant passera en revue toutes les photos. Il sera composé de trois à cinq personnes triées sur le volet. Les noms des personnes gagnantes ainsi que les œuvres sélectionnées seront communiqués au secrétariat EVB-CSQ.</p> <p>Tous les membres du personnel d'un établissement peuvent participer à la demi-finale locale.</p>	<p>Un jury formé de trois à cinq personnes triées sur le volet par le secrétariat EVB-CSQ sélectionnera les photographies qui passeront à la finale nationale.</p>
Annonce des photos gagnantes en demi-finale	<p>Les lauréates et lauréats de chaque établissement seront informés par courriel, et les prix des demi-finales locales seront attribués dans la semaine du 22 avril 2017.</p>	<p>Comme il n'y a pas d'organisation locale, les demi-finalistes ne reçoivent pas de prix à cette étape, mais passent à la finale nationale</p>
Finale nationale	<p>Un jury formé par le secrétariat EVB-CSQ déterminera, à partir des œuvres gagnantes de la demi-finale, les lauréates et lauréats sur le plan national. Seuls le personnel membre de la CSQ et les élèves fréquentant un établissement où la CSQ est représentée sont admissibles en finale nationale.</p>	
Annonce des photos gagnantes en finale nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes gagnantes des grands prix nationaux seront informées par courriel, avant le 19 mai 2017. • Les œuvres gagnantes de la finale nationale seront exposées au Conseil général de la CSQ des 24, 25 et 26 mai 2017 et dans le cadre du 6^e Forum Planète'ERE, à Montréal, du 25 au 30 juin 2017. 	

PRIX

Chaque établissement participant détermine la nature des prix qui seront remis aux lauréates et lauréats pour la demi-finale locale.

En ce qui a trait à la finale nationale, des prix d'une valeur totalisant plus de 1 400 \$ seront remis aux lauréates et lauréats.

Pour chaque catégorie et chaque thématique, la personne ayant soumis la photo gagnante remportera un certificat de 150 \$. La personne qui aura soumis la photo ayant reçu le deuxième prix gagnera, selon la répartition, un abonnement d'un an à la revue *Nature sauvage* ou un album de la bande dessinée *Le photographe*, par Guibert, Lefèvre et Lemercier.

Plus concrètement...	Inégalités sociales		Écologie	
Membres du personnel	1 ^{er} prix 2 ^e prix	150 \$ Abonnement	1 ^{er} prix 2 ^e prix	150 \$ Abonnement
Étudiantes et étudiants	1 ^{er} prix 2 ^e prix	150 \$ Bande dessinée	1 ^{er} prix 2 ^e prix	150 \$ Bande dessinée
Vote du public	1 ^{er} prix 2 ^e prix	150 \$ Bande dessinée	1 ^{er} prix 2 ^e prix	150 \$ Abonnement

Les prix peuvent être cumulés, le cas échéant.

ÉCHÉANCIER — CONCOURS 2017

Annnonce du concours	Conseil général des 15 et 16 décembre 2016
Date d'ouverture du dépôt des photos	Le 6 février 2017
Date limite du dépôt des photos	Le 7 avril 2017
Date des sélections locales	Les 3 et 14 avril 2017
Dévoilement du vote sur le plan local	Semaine suivant le 22 avril (Jour de la Terre)
Date limite de transfert des résultats sur le plan national	Le 28 avril 2017
Période du vote du public	Du 7 avril au 2 mai 2017
Sélection nationale	Du 2 au 6 mai 2016
Dévoilement des photos des personnes lauréates	Conseil général de la CSQ, du 24 au 26 mai 2017
Présentation au 6 ^e Forum Planèt'ERE	Du 25 au 30 juin 2017

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Pour toute question, n'hésitez pas à entrer en communication avec nous :

- Assistance technique pour le site ifocus22 : <http://ifocus22.com/site/contact>
- Questions, commentaires en ce qui a trait à l'organisation ou au concours : laroche.eric@lacsq.org

ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS

<i>Établissements avec leur propre comité de sélection et organisant leur activité de reconnaissance locale</i>	<i>Établissements sans leur propre comité de sélection ni activité de reconnaissance locale</i>